

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-40 : Budget Principal – Budget 2025 – Décision Modificative n° 01 – Virements de crédits

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur des budgets votés,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2025-50 du 10 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025 pour le Budget Principal,

Considérant, le besoin de réajustement de crédits au regard de décision du Conseil Communautaire, et les demandes de modifications d'imputations du SGC de Vaison la Romaine,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°01 au Budget Primitif 2025 du Budget Principal qui porte uniquement sur des mouvements de crédits entre comptes en section d'investissement & en section de fonctionnement tels que rappelés dans le tableau ci-après.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Monsieur le Préfet et à Madame la Responsable du SGC de Vaison la Romaine, comptable de la collectivité.

Fait à Valréas, le 31 juillet 2025

Le Président,
Pierre-André VALAYER



Décision n°2025-40 : Budget Principal – Budget 2025 – Décision Modificative n° 01 -Virements de crédits

DESIGNATION	Compte	Mouvement de crédits
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Fournitures non stockables-Autres	60618	-1 180 €
Concours divers	6281	1 180 €
TOTAL CHAPITRE 011		0 €
Cotisations versées au FNAL	6332	15 €
Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	6336	220 €
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6338	40 €
Personnel non titulaire-Rémunérations	64131	-5 380 €
Personnel non titulaire-SFT et IR	64132	20 €
Cotisation à l'URSSAF	6451	3 800 €
Cotisation aux caisses de retraite	6453	515 €
Cotisation aux ASSEDIC	6454	490 €
Autres charges sociales diverses	6478	280 €
TOTAL CHAPITRE 012		0 €
Subv, Fonctionnement aux autres personnes de droit privé	65748	16 131 €
Autres charges diverses de gestion courante	65888	-16 131 €
TOTAL CHAPITRE 65		0 €
SOUS TOTAL DEPENSES		0 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Subv. Transf. Fonds Européen	13171	-3 000 €
TOTAL CHAPITRE 13		-3 000 €
Op 36 - ZA la Grèze	2111	94 000 €
Code fonctionnel 633--Autres installations, matériel technique	2158	2 050 €
Code fonctionnel 64--Autres installations, matériel technique	2158	-2 050 €
Autre matériel informatique	21838	3 000 €
TOTAL CHAPITRE 21		97 000 €
Installation, Matériels & outillage techniques (en cours)	2317	-94 000 €
TOTAL CHAPITRE 23		-94 000 €
SOUS TOTAL DEPENSES		0 €
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		

Fait à Valréas, le 31 juillet 2025
 Le Président,
 Pierre-André VALAYER

